



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Canadian  
Coast Guard

# PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST

ÉDITION MENSUELLE N°08  
29 août 2017  
(Version 2)



Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la  
**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**  
[www.notmar.gc.ca/abonner](http://www.notmar.gc.ca/abonner)

## SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 - 10
Partie 2 Corrections aux cartes.....	11 - 24
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	25 - 26
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	27 - 31
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume.....	32 - 34

Programmes de la Garde côtière canadienne  
Aides à la navigation et Voies navigables

## NOTES EXPLICATIVES

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée, sauf s'il y a indication contraire.

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

**Les avis temporaires & préliminaires** sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la Partie 1. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la Partie 1 de l'Édition mensuelle.

**Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.**

### Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

### Service hydrographique du Canada – Information publiée dans la Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans le *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*.

**En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.**

### Cartes marines et publications canadiennes

Veillez consulter l'Avis No 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2017* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant:

[www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp](http://www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp)

**NOTA: This publication is also available in English.**

## CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

No. de la carte	Titre de la carte	Date de la dernière nouvelle édition de la carte	Système de référence géodésique	Dernière correction
1202	Cap Éternité à/to Saint-Fulgence – Nouvelle édition – 20-MAI-94 – NAD 1927			
Date de la correction hebdomadaire de la carte	6-août-1999			LNM/D 23-Jul-1999
Porter	un feu FI G			48°26'36.4"N 70°53'08.6"W
Modification de la carte	(voir carte no. 1 P24)			(F2007-107) LF (700) MPO(6829264-01)
	No. de référence Carte no. 1	No. de référence de la GCC	No. du Livre des feux	No. de référence du SHC

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **L**ast (dernier) **N**otice (Avis) to (aux) **M**ariners (navigateurs) / **D**ate.

## LE SITE WEB DES AVIS AUX NAVIGATEURS – ÉDITIONS MENSUELLES, CORRECTIONS AUX CARTES ET ANNEXES GRAPHIQUES

Le site Web de NOTMAR permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Si vous désirez recevoir une notification concernant seulement les cartes qui vous intéressent, ainsi que les annexes graphiques reliées à ces cartes, et un message vous indiquant que la nouvelle publication mensuelle est maintenant en ligne, vous pouvez vous inscrire gratuitement au lien suivant : <https://www.notmar.gc.ca/email-fr.php>

## MISE EN GARDE AVIS À LA NAVIGATION (ÉCRITS ET RADIODIFFUSÉS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation (écrits et radiodiffusés) qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avis à la navigation écrits en vigueur sont disponibles sur le site Web de la Garde côtière canadienne à [www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/NOTSHIP](http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/NOTSHIP)

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

### Terre-Neuve et Labrador

#### \* Centre des SCTM de Port aux Basques

Garde côtière canadienne  
49, rue Stadium  
Case postale 99  
Port aux Basques, NL, A0M 1C0  
Téléphone : (709) 695-2168 ou 1-800-563-9089  
Télécopieur : (709) 695-7784  
Courriel : [notshipfax@dfo-mpo.gc.ca](mailto:notshipfax@dfo-mpo.gc.ca)  
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Notship#t-n>

### Centre & Arctique

#### \* Centre des SCTM de Prescott

Garde côtière canadienne  
401, rue King Ouest  
Case postale 1000  
Prescott, ON, K0E 1T0

#### AVNAVs Séries « C »

Téléphone : (613) 925-0666  
Télécopieur : (613) 925-4519  
Courriel : [CA.XCA-NotshipDesk@dfo-mpo.gc.ca](mailto:CA.XCA-NotshipDesk@dfo-mpo.gc.ca)  
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship>

### Maritimes

#### \* Centre des SCTM de Sydney

Garde côtière canadienne  
1190, chemin Westmount  
Sydney, NS, B1R 2J6  
Téléphone : (902) 564-7751 ou 1-800-686-8676  
Télécopieur : (902) 564-7662  
Courriel : [notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca](mailto:notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca)  
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Notship#maritimes>

#### \* Centre des SCTM d'Iqaluit

*En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.*

Garde côtière canadienne  
Case postale 189  
Iqaluit, NU, X0A 0H0

#### AVNAVs Séries « A »

Téléphone : (867) 979-5269  
Télécopieur : (867) 979-4264  
Courriel : [lqaNordreg@innav.gc.ca](mailto:lqaNordreg@innav.gc.ca)  
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship>

### Québec

#### \* Centre des SCTM de Les Escoumins

Garde côtière canadienne  
35, rue Otis  
Les Escoumins, QC, G0T 1K0  
Téléphone : (418) 233-2308  
Télécopieur : (418) 233-3299  
Courriel : [opsavis@dfo-mpo.gc.ca](mailto:opsavis@dfo-mpo.gc.ca)  
Site Web : <http://www.marinfo.gc.ca/fr/avisecrits/index.asp>

#### AVNAVs Séries « H »

Téléphone : (867) 979-0310  
Télécopieur : (867) 979-4264  
Courriel : [lqamck01@innav.gc.ca](mailto:lqamck01@innav.gc.ca)  
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship>

\* Services disponibles en français et en anglais.

**INDEX**

**PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ 1**

Service hydrographique du Canada – Avis au sujet des annexes graphiques des cartes marines SHC.....	1
Service hydrographique du Canada – Corrections cumulatives aux cartes.....	1
Service hydrographique du Canada – Dates de l'édition courante des cartes.....	1
Service hydrographique du Canada – Cartes du type impression sur demande - Utilisation et soins à apporter .....	1
Service hydrographique du Canada, Transports Canada – Sécurité de la navigation - SÉVCM.....	2
Transports Canada – Restriction de vitesse - Rivières St. Clair et Détroit.....	2
Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et eaux avoisinantes – Protection des baleines.....	2
Service hydrographique du Canada – Modification aux Tables des marées et des courants du Canada 2017 – Volume 3.....	3
Service hydrographique du Canada – Modification à Catalogue 2 : Pacific Coast/Côte pacifique .....	4
Erratum : Golfe du Saint-Laurent / Gulf of St. Lawrence – Restriction de vitesse pour la sécurité des baleines noires de l'Atlantique Nord.....	4
Erratum : Référence Partie 4 de l'Édition 06/2017 .....	5
*801 Service hydrographique du Canada – Cartes marines.....	5
*802 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation.....	6
*803 Publication de la Garde côtière canadienne – Le <i>sommaire des Avis Temporaires et Préliminaires</i> est maintenant publié mensuellement sur le site Web des Avis aux navigateurs .....	6
*804 Publication de la Garde côtière canadienne – Modifications à l' <i>édition annuelle des Avis aux navigateurs</i> - Partie A, Avis 5A : Exigences réglementaires communes à toutes les zones de protection marines .....	6
*805 Publication de la Garde côtière canadienne – Modifications à l' <i>édition annuelle des Avis aux navigateurs</i> - Partie F, Avis 35 : Zones de pratiques de tir et d'exercices .....	8
*806 West Point à / to Baie de Tracadie – Bouée à espar non lumineuse remplacée par une bouée à espar lumineuse .....	10
*807 Caraquet Harbour, Baie de Shippegan and / et Miscou Harbour – Bouée non lumineuse remplacée par une bouée lumineuse .....	10
*808(P) Detroit River, Lake St. Clair and St. Clair River – Feu à être supprimé.....	10
*809 Grindstone Point to/à Berens River – Feu demeure en service.....	10
*810 Taylors Head to / à Shut-in Island – Aides à la navigation modifiées .....	10

**PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES 11**

**PARTIE 3 – CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME 25**

*811 Aides radio à la navigation maritime 2017 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique).....	25
--	----

---

**INDEX**

---

---

**PARTIE 4 – CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES 27**

---

---

**PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME 32**

---

**INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE**

<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>	<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>	<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>
1220	5	4384	18		
3598	5	4394	18		
3909	5	4404	19		
3956	5	4437	19		
3957	5	4467	19, 20		
4001	8, 9, 11	4485	20		
4002	4, 11	4486	20		
4003	8, 9, 11	4530	20		
4006	12	4820	20, 21		
4012	8	4830	21		
4013	8, 12	4832	21		
4015	12	4862	21, 22		
4022	13	4906	10, 22		
4023	13	4911	22		
4024	13	4913	10, 22		
4045	13	4920	23		
4202	14	4921	23		
4227	14	5001	23		
4235	14	6249	23		
4236	10, 14, 15	6251	23, 24		
4240	15	6267	10		
4241	15, 16	6419	24		
4307	16	8006	9		
4308	16, 17	8007	8		
4320	8	14853 (É.-U.)	10		
4335	17				
4375	17				

## SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à la disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à [chsinfo@dfo-mpo.gc.ca](mailto:chsinfo@dfo-mpo.gc.ca)

## SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES

Le cumulatif des corrections cartographiques publié dans les *Avis aux navigateurs* est désormais accessible à <https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php>

## SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES

### ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

#### CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

#### NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les *Avis aux navigateurs*, et annulant par conséquent les éditions en service.

#### RÉIMPRESSIONS

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les *Avis aux navigateurs*. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources, mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates de l'édition courante des cartes peuvent être consultées à [www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp](http://www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp)

## SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER

### Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles, et ce, en un minimum de temps.

### Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

## SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, TRANSPORTS CANADA – SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (ECDIS) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (ECDIS) configuré de manière à afficher « toutes les données ». Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

## TRANSPORTS CANADA – RESTRICTION DE VITESSE - RIVIÈRES ST. CLAIR ET DÉTROIT

Depuis le 14 novembre 2012, la taille de la zone de restriction de vitesse actuellement en place conformément au Règlement sur la sécurité de la navigation dans les rivières St. Clair et Détroit entre le feu de la rivière Détroit et le feu de l'île aux Pêches est réduite en déplaçant l'extrémité sud de la zone de restriction de vitesse de son emplacement actuel au feu de la Rivière Détroit à un nouvel emplacement au feu N° D33 de la Pointe Bar. (Cet avis fait référence à l'avis précédemment publié en novembre 2012 portant le numéro \*1103.)

## PARC MARIN DU SAGUENAY–SAINT-LAURENT ET EAUX AVOISINANTES – PROTECTION DES BALEINES

La région du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et sa périphérie est reconnue pour la population résidente de bélugas, une espèce en voie de disparition, et la grande diversité de baleines qui y migrent, principalement entre avril et novembre, pour s'alimenter.

### MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines fréquentant le Saint-Laurent sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, découlant de la Loi sur les pêches. Dans les limites du parc marin, des mesures spécifiques s'appliquent en vertu du Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, découlant de la Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Toute collision avec un mammifère marin à l'intérieur du parc marin doit obligatoirement être signalée sans délai à un garde de parc au 1-866-508-9888. Pour les collisions en dehors du parc marin ou pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou le canal 16.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, voir la section 5C de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2017*.

### MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

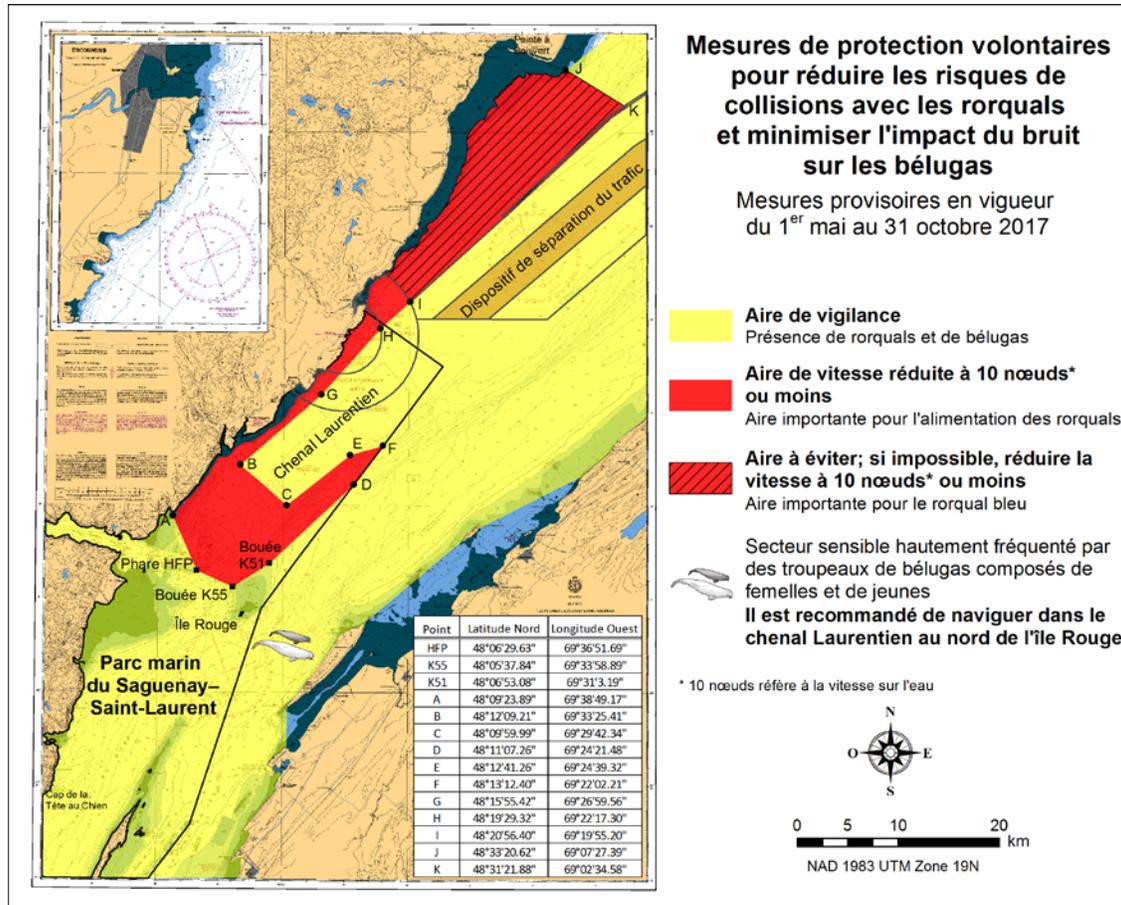
Mesures provisoires en vigueur du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2017. Voir la carte ci-dessous.

Ces mesures sont applicables au passage des navires marchands et de croisière entre pointe à Boisvert et cap de la Tête au Chien pour prévenir les collisions avec les baleines. Ces mesures doivent être envisagées seulement lorsqu'elles ne causent aucun préjudice à la sécurité de la navigation.

**Aire de vigilance (aire jaune) :** Afin de réduire les risques de collisions avec les rorquals pouvant être présents dans l'ensemble de l'aire, une vigilance accrue des navigateurs dans ce secteur est essentielle. Il est recommandé de mettre en poste une vigie afin d'accroître les possibilités de voir les animaux et ainsi prendre les mesures d'évitement nécessaires. S'il n'est pas possible de contourner les rorquals, ralentir et attendre que les animaux soient à une distance de plus de 400 mètres (0.215 mille marin) avant de reprendre de la vitesse. La nuit, les animaux sont difficilement visibles : une prudence accrue est donc recommandée.

**Aire de vitesse réduite à 10 nœuds ou moins (aire rouge) :** Afin de réduire les risques de collisions avec des rorquals dans cette aire d'alimentation, il est recommandé de réduire la vitesse sur l'eau du navire à un maximum de 10 nœuds ou moins dans l'aire de vitesse réduite et de mettre en poste une vigie. Le passage dans le chenal Laurentien au nord de l'île Rouge est recommandé pour minimiser l'impact du bruit dans un secteur sensible, au sud de cette île, hautement fréquenté par les troupeaux de bélugas composés de femelles et de jeunes.

**Aire à éviter (aire rouge hachurée) :** Afin de réduire le bruit et les risques de collisions avec des rorquals, les navires devraient éviter de passer dans cette aire fortement utilisée par les rorquals bleus, une espèce en voie de disparition. Si le passage dans l'aire ne peut être évité, réduire la vitesse sur l'eau du navire à 10 nœuds ou moins.



**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATION AUX TABLES DES MARÉES ET DES COURANTS DU CANADA 2017 – VOLUME 3**

Les navigateurs devraient remplacer les valeurs concernant Baie-Trinité, no d'index 2815, publiées dans les Tables des marées et des courants du Canada, Volume 3, Fleuve Saint-Laurent et fjord du Saguenay, page 64, avec la partie de la Table 3 annexée.

Le Service hydrographique du Canada de la région du Québec a été récemment informé d'une erreur dans l'édition 2017 des Tables des marées et des courants du Canada, Volume 3, Fleuve Saint-Laurent et fjord du Saguenay, page 64, no d'index 2815 BAIE-TRINITÉ.

Les navigateurs et utilisateurs sont priés de noter que les calculs des prédictions de marées pour le port secondaire de Baie-Trinité doivent être effectués **sur le port de référence de SEPT-ÎLES** plutôt que sur celui de Pointe-au-Père. La ligne présentant les informations du port secondaire de BAIE-TRINITÉ devrait se retrouver dans le bloc des stations sur SEPT-ÎLES.

Les prédictions des heures et des hauteurs des hautes et basses mers sur le site Web des marées pour Baie-Trinité sont cependant correctes.

**Insérer la nouvelle partie de la Table 3 qui est annexée dans la Partie 1 de cette édition mensuelle.**

<https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed052017-part1-tidal-information.pdf>

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATION À CATALOGUE 2 : PACIFIC COAST/CÔTE PACIFIQUE**

Le Service hydrographique du Canada a été récemment informé d'une erreur dans le catalogue des cartes marines suivante :

**Catalogue 2 : Pacific Coast/Côte pacifique**

**Coller l'annexe graphique à Catalogue 2 : Pacific Coast/Côte pacifique qui est annexée dans la Partie 1 de cette édition mensuelle.**

<https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed072017-part1-catalogue2-patch.pdf>

**ERRATUM : GOLFE DU SAINT-LAURENT / GULF OF ST. LAWRENCE – RESTRICTION DE VITESSE POUR LA SÉCURITÉ DES BALEINES NOIRES DE L'ATLANTIQUE NORD**

**MODIFIER**

Référence Carte : 4002

En raison de la présence accrue de baleines noires de l'Atlantique Nord (espèce en voie de disparition) dans le Golfe du Saint-Laurent, les navigateurs sont priés de procéder avec prudence dans toutes les zones du Golfe du Saint-Laurent entre les coordonnées suivantes : [47° 10' N 062° 00' W; 47° 10' N 065° 00' W; 50° 20' N 065° 00' W; 50° 20' N 062° 00' W](#).

Dans ces zones, tous les navires d'une longueur de 65 pieds (19,8 m) ou plus sont priés de réduire leur vitesse (une vitesse de 10 nœuds est suggérée, mais non-obligatoire) jusqu'au 30 septembre 2017. Veuillez rapporter toutes observations de mammifères marins morts ou blessés en composant le 1-866-567-6277 (Marine Animal Response Society) ou le 1-877-772-5346 (Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins). L'utilisation de l'application « Whale Alert » (<http://www.whalealert.org/>) est encouragée afin de signaler les observations de baleines. (Veuillez noter que les instructions de téléchargement sont en anglais, mais que l'application est disponible en français.)

**POUR LIRE**

**GOLFE DU SAINT-LAURENT / GULF OF ST. LAWRENCE – RESTRICTION DE VITESSE DÛ À LA PRÉSENCE DES BALEINES NOIRES DE L'ATLANTIQUE NORD**

Référence Carte : 4002

Afin de promouvoir la sécurité de navigation et la protection de l'environnement marin en raison de la présence accrue de baleines noires de l'Atlantique Nord dans le Golfe du Saint-Laurent, tous les navires d'une longueur de 65 pieds (19,8m) ou plus ont l'instruction de procéder à une vitesse sur le fond de 10.0 nœuds ou moins dans toutes les zones du Fleuve Saint-Laurent et le Golfe du Saint-Laurent entre les coordonnées suivantes: [47° 10' N 062° 00' W; 47° 10' N 065° 00' W; 50° 20' N 065° 00' W; 50° 20' N 062° 00' W](#).

Un navire qui ne respecte pas cette restriction de vitesse pourrait faire face à des mesures d'application conformément à la section 7 du *Règlement sur les abordages*.

Veuillez rapporter toutes les observations de baleines vivantes, mortes ou blessées à la Garde côtière canadienne sur la voie 16 VHF ou en composant le 1-866-567-6277 (Marine Animal Response Society) ou le 1-877-722-5346 (Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins). L'utilisation de l'application « Whale Alert » (<http://www.whalealert.org/>) est également encouragée afin de signaler les observations de baleines. (Veuillez noter que les instructions de téléchargement sont en anglais, mais que l'application est disponible en français.)

(AVNAV M1717/17, Q1189/17)

**ERRATUM : RÉFÉRENCE PARTIE 4 DE L'ÉDITION 06/2017**

**MODIFIER**

ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, deuxième édition, 2008 —

Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 162

Remplacer par : 162 *Clarenville Marina* est un port de plaisance aménagé sur le côté SW de Dark Hole. Le port de plaisance peut accueillir jusqu'à 70 embarcations et les pontons sont équipés de prises d'électricité (15 et 30 ampères). On peut s'y procurer de l'eau potable. Un brise-lames enroché, offrant un abri au port de plaisance, déborde la rive de 105 m (344 pi) en direction SE, à courte distance au Nord de ce dernier. Un feu (466.2) reposant sur un mât est placé sur l'extrémité du brise-lames.

(N2017-05.2)

**POUR LIRE**

ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, deuxième édition, 2008 —

Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 162

Remplacer par : 162 *Clarenville Marina* est un port de plaisance aménagé sur le côté SW de Dark Hole. Le port de plaisance peut accueillir jusqu'à 70 embarcations et les pontons sont équipés de prises d'électricité (15 et 30 ampères). On peut s'y procurer de l'eau potable. Un brise-lames enroché, offrant un abri au port de plaisance, déborde la rive de 105 m (344 pi) en direction SE, à courte distance au Nord de ce dernier. Un feu (466.2) reposant sur un mât est placé sur l'extrémité du brise-lames.

(N2017-05.2)

**\*801 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
<b>Nouvelles éditions</b>					
1220	Baie des Sept-Îles	1:25 000	24-MARS-2017	1	20.00
3598	Cape Scott to Cape Calvert	1:74 490	11-NOV-2016	2	20.00
3909	Plans Chatham Sound	1:15 000	28-AVR-2017	2	20.00
3956	Malacca Passage to/à Bell Passage	1:40 000	13-JANV-2017	2	20.00
3957	Approaches to/Approches à Prince Rupert Harbour	1:40 000	07-OCT-2016	2	20.00

**\*802 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION**

NUMÉRO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
<b>NOUVEAUX PRODUITS</b>	
CA373462	Storis Passage to/à Requisite Channel
CA373463	Simpson Strait to/à Storis Passage
CA473476	Inukjuak et les Approches and Approaches

**\*803 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – LE SOMMAIRE DES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES EST MAINTENANT PUBLIÉ MENSUELLEMENT SUR LE SITE WEB DES AVIS AUX NAVIGATEURS**

Le [Sommaire des Avis Temporaires et Préliminaires](#) est maintenant publié mensuellement sur le site Web des Avis aux navigateurs. Cela permettra aux navigateurs de faire leur mise à jour des Avis Temporaires et Préliminaires en vigueur à chaque mois, et également de faire référence aux avis complets pour les détails.

**\*804 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATIONS À L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS - PARTIE A, AVIS 5A : EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES COMMUNES À TOUTES LES ZONES DE PROTECTION MARINES**

MODIFIER		POUR LIRE
Page 6	<b>1.3 Zones de protection marines d'Eastport</b>	<b>1.4 Zones de protection marines d'Eastport</b>
Page 9	<b>1.4 Zone de protection marine de la baie Gilbert</b>	<b>1.5 Zone de protection marine de la baie Gilbert</b>
Page 10	<b>1.5 Zone de protection marine de Basin Head</b>	<b>1.6 Zone de protection marine de Basin Head</b>

**AJOUTER**

**1.3 La zone de protection marine du banc de Sainte-Anne**

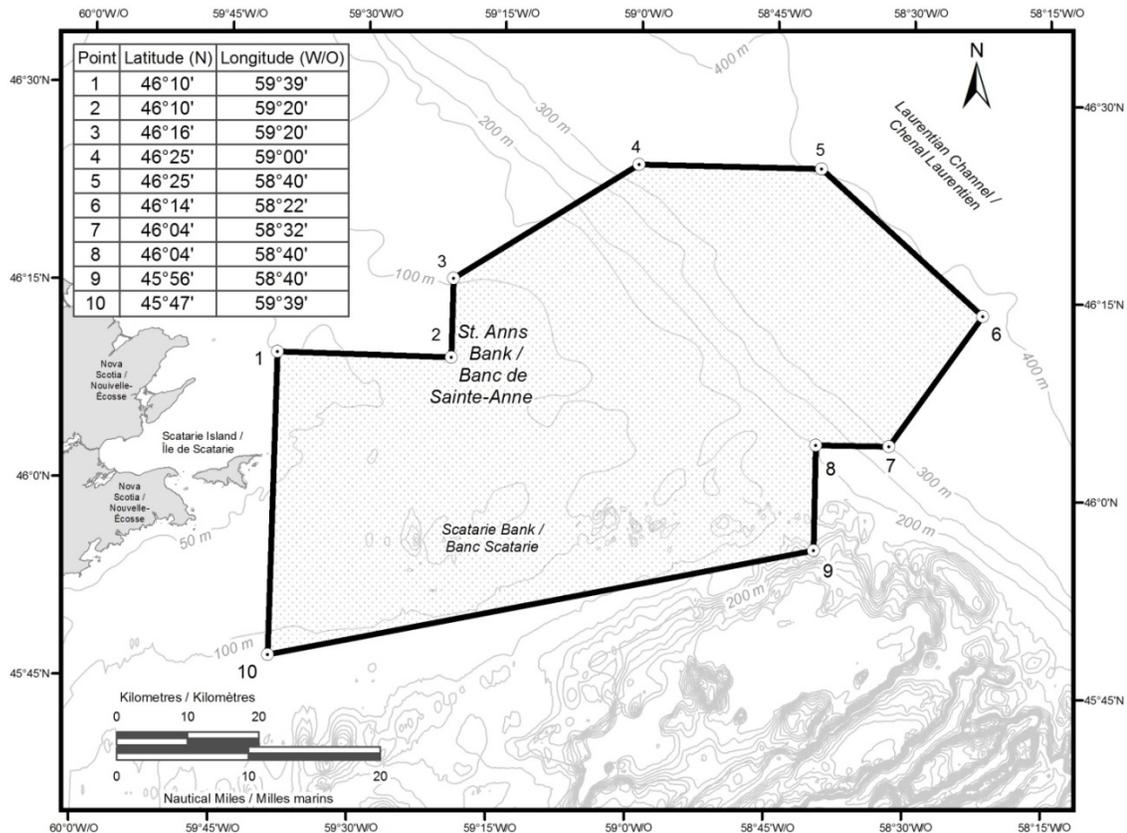
La zone de protection marine du banc de Sainte-Anne a été désignée en vertu de la *Loi sur les océans*, le 2 juin 2017. Le texte complet du règlement peut être consulté dans la *Gazette du Canada, Partie II, Vol. 151, n° 12, 1199-1205* (<http://canadagazette.gc.ca>).

**Coordonnées**

La zone de protection marine du banc de Sainte-Anne est délimitée par une série de loxodromies tirées des points 1 à 10 qui reviennent au point d'origine. Toutes les coordonnées géographiques (latitude et longitude) sont exprimées dans le Système de référence géodésique de l'Amérique du Nord 1983 (NAD 83).

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	46° 10'	59° 39'
2	46° 10'	59° 20'
3	46° 16'	59° 20'
4	46° 25'	59° 00'
5	46° 25'	58° 40'
6	46° 14'	58° 22'
7	46° 04'	58° 32'
8	46° 04'	58° 40'
9	45° 56'	58° 40'
10	45° 47'	59° 39'

La zone de protection marine du banc de Sainte-Anne est présentée sur la carte ci-dessous :



**Exigences réglementaires pour les navires en service dans la zone de protection marine du banc de Sainte-Anne**

- Voir la **section 5A - Exigences réglementaires communes à toutes les zones de protection marines.**
- **Exigences particulières à la zone de protection marine du banc de Sainte-Anne**
  - Les navires doivent éviter le rejet d'eau de ballast dans la zone de protection marine. Cependant, dans certaines circonstances, les navires peuvent effectuer des échanges d'eau de ballast dans la partie de la zone de protection marine qui chevauche le chenal Laurentien lorsqu'ils effectuent des voyages transocéaniques et là où l'eau atteint une profondeur d'au moins 300 m, seulement entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> mai. Veuillez consulter le *Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de ballast* pour obtenir des directives supplémentaires (y compris les exceptions) sur la gestion de l'eau de ballast à l'intérieur et autour de la zone de protection marine.

**Lignes directrices pour les navires en service dans la zone (toute l'année)**

Les procédures suivantes sont recommandées afin de protéger la zone de protection marine et ses ressources.

1. Les navires doivent respecter toutes les dispositions du Règlement sur les mammifères marins en application de la *Loi sur les pêches*. D'autres directives sont disponibles à la **section 5 - Lignes directrices générales sur les espèces aquatiques en péril et les zones importantes des mammifères marins.**

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 08/2017  
PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

2. Signaler tout cas d'empêchement de mammifères marins, de collision de ces mammifères et d'observation d'animaux en détresse ou morts, à la ligne téléphonique d'urgence de la Marine Animal Response Society (1-866-567-6277) ou sur le canal VHF 16. Les observations de mammifères marins en bonne santé doivent être communiquées à l'adresse suivante [XMARwhalesightings@dfo-mpo.gc.ca](mailto:XMARwhalesightings@dfo-mpo.gc.ca). Les communications au sujet des observations doivent comprendre les renseignements suivants : la date, l'heure, le lieu et l'espèce. Les photos et les vidéos doivent être remises, le cas échéant.
3. Signaler tous les incidents (p. ex., empêchements, collisions) et les observations de tortues marines mortes et vivantes à la ligne téléphonique d'urgence du Canadian Sea Turtle Network (1-888-729-4667) ou en ligne à l'adresse <http://seaturtle.ca/turtle-sighting/>. Les communications au sujet des observations et des incidents doivent comprendre les renseignements suivants : la date, l'heure, le lieu, l'espèce et l'état de l'animal. Les photos et les vidéos doivent être remises, le cas échéant.

**\*805 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATIONS À L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS - PARTIE F, AVIS 35 : ZONES DE PRATIQUES DE TIR ET D'EXERCICES**

**Page 5 :**

**MODIFIER**

Zone de la Nouvelle Écosse						
Zone Maritime	Espace Aérien	Endroit	Coordonnées		Emploi	Diagramme
ECHO TWO	À 20,000 pieds	Cartes 4001, 4003 4012, 4013, 4320 et 8007	44°19'N 44°19'N 44°00'N 44°00'N	63°30'W 63°00'W 63°00'W 63°30'W	Zone d'opération sous-marine. Exercice de tir (FIREX)	1

**POUR LIRE**

Zone de la Nouvelle-Écosse						
Zone Maritime	Espace Aérien	Endroit	Coordonnées		Emploi	Diagramme
ECHO TWO	À 20,000 pieds	Cartes 4001, 4003 4012, 4013, 4320 et 8007	44°19'N 44°19'N 44°10'N 44°10'N	063°30'W 063°00'W 063°00'W 063°30'W	Zone d'opération sous-marine. Exercice de tir (FIREX)	1

**AJOUTER**

Zone de la Nouvelle-Écosse						
Zone Maritime	Espace Aérien	Endroit	Coordonnées		Emploi	Diagramme
ECHO ONE	...	...	...		...	...
HOTBOX ONE	À 5,000 pieds	Carte 4013	44°00'N 44°19'N 44°19'N 44°00'N	063°00'W 063°00'W 062°30'W 062°30'W	Zone d'opération sous-marine. Exercice de tir (FIREX)	1
ECHO TWO	...	...	...		...	...
ECHO THREE	À 20,000 pieds	Cartes 4001, 4003 4012, 4013, 4320 et 8007	44°10'N 44°10'N 44°00'N 44°00'N	063°30'W 063°00'W 063°00'W 063°30'W	Zone d'opération sous-marine. Exercice de tir (FIREX)	1
FOXTROT ONE	...	...	...		...	...

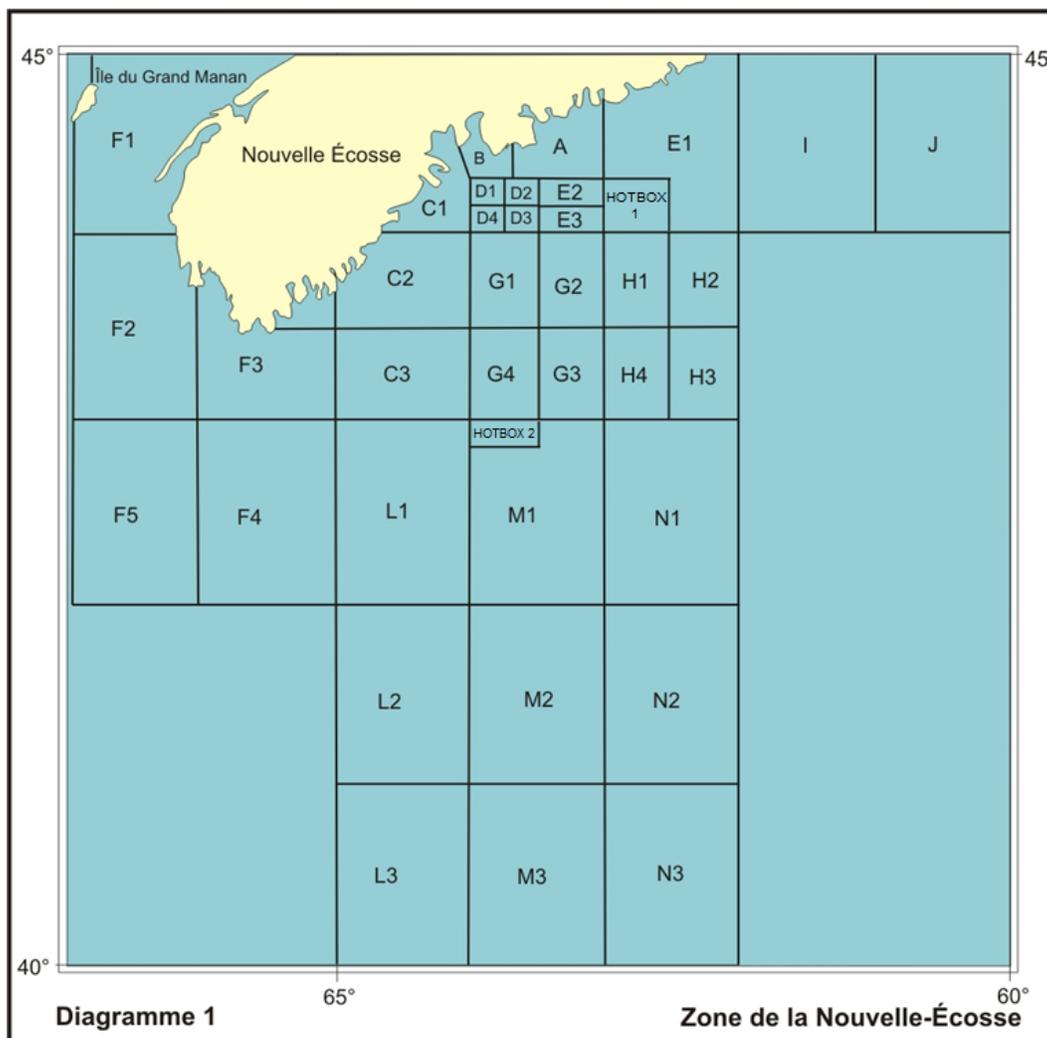
**Page 9 :**

**AJOUTER**

Zone de la Nouvelle-Écosse					
Zone Maritime	Espace Aérien	Endroit	Coordonnées	Emploi	Diagramme
MIKE ONE	...	...	...	...	...
<b>HOTBOX TWO</b>	À 5,000 pieds	Carte 4001, 4003 et 8006	42°50'N 064°00'W 43°00'N 064°00'W 43°00'N 063°30'W 42°50'N 063°30'W	Zone d'opération sous-marine. Exercice de tir (FIREX)	<b>1</b>
MIKE TWO	...	...	...	...	...

**Page 10 (après le tableau) :**

**REEMPLACER**



**\*806 WEST POINT À / TO BAIE DE TRACADIE – BOUÉE À ESPAR NON LUMINEUSE REMPLACÉE PAR UNE BOUÉE À ESPAR LUMINEUSE**

Référence Carte : 4906

Tabusintac - Bouée TA47 (LF 6240.22) (47° 20' 27.1"N 064° 57' 27.0"W) est remplacée par Tabusintac Gully – Bouée lumineuse TA47 (LF 1240.22) (47° 20' 27.1"N 064° 57' 27.0"W).

(G2017-062, 063)

**\*807 CARAQUET HARBOUR, BAIE DE SHIPPEGAN AND / ET MISCOU HARBOUR – BOUÉE NON LUMINEUSE REMPLACÉE PAR UNE BOUÉE LUMINEUSE**

Référence Carte : 4913

Fox Dens Gully - Bouée TK12 (LF 6262.18) (47° 53' 07.2"N 064° 30' 20.4"W) est remplacée par Fox Dens Gully – Bouée lumineuse TK12 (LF 1262.18) (47° 53' 06.7"N 064° 30' 27.4"W).

(G2017-057, 058)

**\*808(P) DETROIT RIVER, LAKE ST. CLAIR AND ST. CLAIR RIVER – FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Référence Carte : 14853 (É.-U.)

La Garde côtière canadienne se propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Le feu Courtright (LF 753) (42° 48' 23.1"N 082° 28' 42.5"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, à

Superviseur, Gary Greer  
Aides à la navigation et Voies navigables  
Garde côtière canadienne  
28, rue Waubeek  
Parry Sound, ON, P2A 1B9  
Courriel : [gary.greer@dfo-mpo.gc.ca](mailto:gary.greer@dfo-mpo.gc.ca)

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(B2017-013)

**\*809 GRINDSTONE POINT TO/À BERENS RIVER – FEU DEMEURE EN SERVICE**

Référence : Avis 1114(P)/14 est annulé (Carte 6267).

(A2017-049)

**\*810 TAYLORS HEAD TO / À SHUT-IN ISLAND – AIDES À LA NAVIGATION MODIFIÉES**

Référence : Avis 609(P)/15 est annulé.

Référence Carte : 4236

Les aides à la navigation suivantes demeurent inchangées :

Musquodoboit Harbour – Bouée à espar YV20 (LF 5566.115) (44° 42' 34.0"N 063° 04' 50.0"W)  
Musquodoboit (NE Francis Nose Is) – Bouée à espar YV22 (LF 5566.13) (44° 42' 58.0"N 063° 05' 03.1"W)

(F2016-022, 023, 024, 025, 026, 027, 028, 029, 031, F2017-021)

**4001 - Gulf of Maine to Strait of Belle Isle / au Détroit de Belle Isle - Nouvelle édition - 01-DÉC-1995 - NAD 1983**

11-AOÛT-2017

LNMD. 28-JUIL-2017

Porter zone maritime écologiquement vulnérable avec légende, St Anns Bank MPA / ZPM du banc de Sainte-Anne (Voir la Carte n° 1, N22) joignant 46°10'00.0"N 059°39'00.0"W  
45°47'00.0"N 059°39'00.0"W  
45°56'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°04'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°04'00.0"N 058°32'00.0"W  
46°14'00.0"N 058°22'00.0"W  
46°25'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°25'00.0"N 059°00'00.0"W  
46°16'00.0"N 059°20'00.0"W  
46°10'00.0"N 059°20'00.0"W  
et 46°10'00.0"N 059°39'00.0"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation:  
CA179245, CA276090, CA276204, CA276271, CA276284, CA376303

MPO(6308006-01)

**4002 - Golfe du Saint-Laurent / Gulf of St. Lawrence - Nouvelle édition - 30-OCT-2015 - NAD 1983**

11-AOÛT-2017

LNMD. 28-JUIL-2017

Porter zone maritime écologiquement vulnérable avec légende, ZPM du banc de Sainte-Anne / St Anns Bank MPA (Voir la Carte n° 1, N22) joignant 46°10'00.0"N 059°39'00.0"W  
45°47'00.0"N 059°39'00.0"W  
45°56'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°04'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°04'00.0"N 058°32'00.0"W  
46°14'00.0"N 058°22'00.0"W  
46°25'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°25'00.0"N 059°00'00.0"W  
46°16'00.0"N 059°20'00.0"W  
46°10'00.0"N 059°20'00.0"W  
et 46°10'00.0"N 059°39'00.0"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation:  
CA179245, CA276090, CA276204, CA276271, CA276284, CA376303

MPO(6308006-01)

**4003 - Cape Breton to / à Cape Cod - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983**

11-AOÛT-2017

LNMD. 28-JUIL-2017

Porter zone maritime écologiquement vulnérable avec légende, St Anns Bank Marine Protected Area / Zone de protection marine du banc de Sainte-Anne (Voir la Carte n° 1, N22) joignant 46°10'00.0"N 059°39'00.0"W  
45°47'00.0"N 059°39'00.0"W  
45°56'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°04'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°04'00.0"N 058°32'00.0"W  
46°14'00.0"N 058°22'00.0"W  
46°25'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°25'00.0"N 059°00'00.0"W  
46°16'00.0"N 059°20'00.0"W  
46°10'00.0"N 059°20'00.0"W  
et 46°10'00.0"N 059°39'00.0"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation:  
CA179245, CA276090, CA276204, CA276271, CA276284, CA376303

MPO(6308006-01)

**4006 - Newfoundland and Labrador/Terre-Neuve-et-Labrador to Bermuda / aux Bermudes - Nouvelle édition - 08-AOÛT-2003 - NAD 1983**  
11-AOÛT-2017

LNMD. 02-DÉC-2016

Porter zone maritime écologiquement vulnérable avec légende, St Anns Bank MPA / ZPM marine du banc de Sainte-Anne (Voir la Carte n° 1, N22) joignant 46°10'00.0"N 059°39'00.0"W  
45°47'00.0"N 059°39'00.0"W  
45°56'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°04'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°04'00.0"N 058°32'00.0"W  
46°14'00.0"N 058°22'00.0"W  
46°25'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°25'00.0"N 059°00'00.0"W  
46°16'00.0"N 059°20'00.0"W  
46°10'00.0"N 059°20'00.0"W  
et 46°10'00.0"N 059°39'00.0"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation:  
CA179245, CA276090, CA276204, CA276271, CA276284, CA376303

MPO(6308006-01)

**4013 - Halifax to / à Sydney - Nouvelle édition - 06-SEPT-2002 - NAD 1983**  
11-AOÛT-2017

LNMD. 07-JUIL-2017

Porter zone maritime écologiquement vulnérable avec légende, St Anns Bank Marine Protected Area / Zone de protection marine du banc de Sainte-Anne (Voir la Carte n° 1, N22) joignant 45°53'00.0"N 059°00'00.0"W  
45°47'00.0"N 059°39'00.0"W  
46°10'00.0"N 059°39'00.0"W  
46°10'00.0"N 059°20'00.0"W  
46°16'00.0"N 059°20'00.0"W  
et 46°22'00.0"N 059°06'40.0"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation:  
CA179245, CA276090, CA276204, CA276271, CA276284, CA376303

MPO(6308006-01)

Remplacer la profondeur de 0 brasse, 4 pieds par une profondeur de 0 brasse, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) 45°41'09.6"N 062°36'52.3"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276286, CA376691

MPO(6308023-02)

**4015 - Sydney to / à Saint-Pierre - Nouvelle édition - 28-MARS-2003 - NAD 1983**  
11-AOÛT-2017

LNMD. 07-JUIL-2017

Porter zone maritime écologiquement vulnérable avec légende, St Anns Bank Marine Protected Area / Zone de protection marine du banc de Sainte-Anne (Voir la Carte n° 1, N22) joignant 46°10'00.0"N 059°39'00.0"W  
45°47'00.0"N 059°39'00.0"W  
45°56'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°04'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°04'00.0"N 058°32'00.0"W  
46°14'00.0"N 058°22'00.0"W  
46°25'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°25'00.0"N 059°00'00.0"W  
46°16'00.0"N 059°20'00.0"W  
46°10'00.0"N 059°20'00.0"W  
et 46°10'00.0"N 059°39'00.0"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation:  
CA179245, CA276090, CA276204, CA276271, CA276284, CA376303

MPO(6308006-01)

**4022 - Cabot Strait and approaches / Déroit de Cabot et les approches - Nouvelle édition - 17-JANV-2003 - NAD 1983**  
11-AOÛT-2017 LNMD. 28-JUIL-2017

Porter zone maritime écologiquement vulnérable avec légende, St Anns Bank Marine Protected Area / Zone de protection marine du banc de Sainte-Anne  
(Voir la Carte n° 1, N22) joignant 46°00'03.0"N 059°39'00.0"W  
46°04'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°04'00.0"N 058°32'00.0"W  
46°14'00.0"N 058°22'27.0"W  
46°25'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°25'00.0"N 059°00'00.0"W  
46°16'00.0"N 059°20'00.0"W  
46°10'00.0"N 059°20'00.0"W  
46°10'00.0"N 059°39'00.0"W  
et 46°00'03.0"N 059°39'00.0"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation:  
CA179245, CA276090, CA276204, CA276271, CA276284, CA376303

MPO(6308006-01)

**4023 - Northumberland Strait / Déroit de Northumberland - Nouvelle édition - 27-DÉC-2002 - NAD 1983**  
11-AOÛT-2017 LNMD. 28-JUIL-2017

Remplacer la profondeur de 0 brasse, 4 pieds par une profondeur de 0 brasse, 3 pieds  
(Voir la Carte n° 1, I10) 45°41'09.6"N 062°36'52.3"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276286, CA376691

MPO(6308023-02)

**4024 - Baie des Chaleurs/Chaleur Bay aux/to Îles de la Madeleine - Nouvelle édition - 06-MARS-2015 - NAD 1983**  
04-AOÛT-2017 LNMD. 21-JUIL-2017

Remplacer une bouée charpente de tribord lumineuse rouge FI R à cloche, marquée TJ2 par une bouée charpente de mi-chenal lumineuse rouge et blanc Mo(A) à cloche, marquée TJ  
(Voir la Carte n° 1, Qf, Qh) 47°42'04.0"N 064°39'05.0"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279075, CA376187, CA476275

(G2017008) LF(1248) MPO(6307891-01)

**4045 - Sable Island Bank / Banc de l'Île de Sable to / au St. Pierre Bank / Banc de Saint-Pierre - Nouvelle édition - 10-OCT-2003 - NAD 1983**  
11-AOÛT-2017 LNMD. 07-JUIL-2017

Porter zone maritime écologiquement vulnérable avec légende, St Anns Bank Marine Protected Area / Zone de protection marine du banc de Sainte-Anne  
(Voir la Carte n° 1, N22) joignant 46°10'00.0"N 059°39'00.0"W  
45°47'00.0"N 059°39'00.0"W  
45°56'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°04'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°04'00.0"N 058°32'00.0"W  
46°14'00.0"N 058°22'00.0"W  
46°25'00.0"N 058°40'00.0"W  
46°25'00.0"N 059°00'00.0"W  
46°16'00.0"N 059°20'00.0"W  
46°10'00.0"N 059°20'00.0"W  
et 46°10'00.0"N 059°39'00.0"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation:  
CA179245, CA276090, CA276204, CA276271, CA276284, CA376303

MPO(6308006-01)

**4202 - Halifax Harbour: Point Pleasant to / à Bedford Basin - Nouvelle édition - 26-FÉVR-2016 - NAD 1983**

25-AOÛT-2017

LNMD. 28-JUIL-2017

Porter une passerelle et la légende 'Flo'  
(Voir la Carte n° 1, D20.2) entre 44°38'52.7"N 063°34'10.4"W  
et 44°38'57.8"N 063°34'12.9"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576003

MPO(6308030-01)

**4227 - Country Harbour to / au Ship Harbour - Carte nouvelle - 24-MAI-1991 - NAD 1983**

11-AOÛT-2017

LNMD. 03-MARS-2017

Remplacer la profondeur de 7 mètres par une profondeur de 5 mètres, 8  
décimètres 44°47'41.7"N 062°34'47.2"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083

MPO(6308020-06)

**4235 - Barren Island to / à Taylors Head - Nouvelle édition - 28-AVR-2000 - NAD 1983**

11-AOÛT-2017

LNMD. 12-FÉVR-2016

Porter une profondeur de 2 mètres, 4 décimètres 44°49'34.6"N 062°31'03.8"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102

MPO(6308020-09)

Porter une profondeur de 4 mètres 44°49'09.2"N 062°27'29.3"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102

MPO(6308020-10)

Remplacer la profondeur de 2 mètres, 1 décimètre par une profondeur de 1 mètre,  
4 décimètres 44°49'12.8"N 062°20'40.4"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102

MPO(6308020-11)

**4236 - Taylors Head to / à Shut-in Island - Nouvelle édition - 13-JUIL-2001 - NAD 1983**

11-AOÛT-2017

LNMD. 28-JUIL-2017

Porter une profondeur de 4 mètres, 1 décimètre 44°46'41.2"N 062°40'21.1"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083

MPO(6308020-01)

Rayer la profondeur de 2 mètres, 7 décimètres 44°48'13.0"N 062°38'50.2"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083

MPO(6308020-02)

Porter une profondeur de 1 mètre, 5 décimètres 44°48'10.4"N 062°38'55.0"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083

MPO(6308020-03)

Rayer la profondeur de 1 mètre, 5 décimètres 44°48'41.2"N 062°37'22.2"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083

MPO(6308020-04)

Porter	une profondeur de 0 mètre, 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083	44°48'41.3"N 062°37'17.0"W  MPO(6308020-05)
Remplacer	la profondeur de 7 mètres par une profondeur de 5 mètres, 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083	44°47'41.7"N 062°34'47.2"W  MPO(6308020-06)
Remplacer	la profondeur de 4 mètres, 6 décimètres par une profondeur de 3 mètres, 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083	44°46'33.4"N 062°35'42.8"W  MPO(6308020-07)
Porter	une profondeur de 3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083	44°46'37.4"N 062°36'18.0"W  MPO(6308020-08)
Porter	une profondeur de 2 mètres, 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376102	44°49'34.6"N 062°31'03.8"W  MPO(6308020-09)
Remplacer	la profondeur de 2 mètres, 2 décimètres par une profondeur de 1 mètre, 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376083	44°42'03.8"N 062°50'49.7"W  MPO(6308024-01)
<b>4240 - Liverpool Harbour to / à Lockeport Harbour - Carte nouvelle - 06-OCT-1989 - NAD 1983</b>		
11-AOÛT-2017		LNM/D. 09-JUIN-2017
Porter	une profondeur de 1 mètre, 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376045	43°48'16.5"N 064°55'30.6"W  MPO(6308022-01)
Porter	une profondeur de 0 mètre, 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376045	43°49'19.7"N 064°53'03.2"W  MPO(6308022-02)
<b>4241 - Lockeport to / à Cape Sable - Nouvelle édition - 08-NOV-2002 - NAD 1983</b>		
18-AOÛT-2017		LNM/D. 09-JUIN-2017
Remplacer	la profondeur de 2 mètres, 4 décimètres par une profondeur de 1 mètre, 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376047	43°34'15.4"N 065°26'10.2"W  MPO(6308021-01)

Remplacer	la profondeur de 1 mètre, 8 décimètres par une profondeur de 1 mètre, 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376047	43°34'32.6"N 065°25'42.8"W	MPO(6308021-02)
Rayer	la profondeur de 2 mètres, 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376047	43°34'28.9"N 065°25'32.9"W	MPO(6308021-03)
Porter	une profondeur de 1 mètre, 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376047	43°34'25.4"N 065°25'30.9"W	MPO(6308021-04)
<b>4307 - Canso Harbour to / au Strait of Canso - Nouvelle édition - 04-JANV-2008 - NAD 1983</b>			
11-AOÛT-2017			LNMD. 28-JUIL-2017
Remplacer	la profondeur de 2 brasses, 2 pieds par une profondeur de 1 brasse, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476277, CA576222	45°30'28.5"N 060°57'27.9"W	MPO(6308019-02)
Remplacer	la profondeur de 2 brasses, 1 pied par une profondeur de 1 brasse, 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476277	45°30'49.3"N 060°57'12.8"W	MPO(6308019-03)
Remplacer	la profondeur de 1 brasse, 3 pieds par une profondeur de 0 brasse, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476277	45°30'54.9"N 060°57'02.0"W	MPO(6308019-04)
Remplacer	la profondeur de 0 brasse, 2 pieds par une profondeur à fleur d'eau 0 brasse (Voir la Carte n° 1, I10, Kb) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476277	45°30'55.4"N 060°56'55.6"W	MPO(6308019-06)
<b>4308 - Petit-de-Grat Inlet - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983</b>			
11-AOÛT-2017			LNMD. 28-JUIL-2017
Remplacer	la profondeur de 3 mètres, 7 décimètres par une profondeur de 2 mètres, 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576222	45°30'23.7"N 060°57'36.3"W	MPO(6308019-01)
Remplacer	la profondeur de 4 mètres, 3 décimètres par une profondeur de 2 mètres, 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476277, CA576222	45°30'28.5"N 060°57'27.9"W	MPO(6308019-02)

Porter une profondeur de 0 mètre, 7 décimètres 45°30'26.7"N 060°57'30.7"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576222  
MPO(6308019-05)

**4308 - St. Peters Bay to / à Strait of Canso - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983**  
11-AOÛT-2017

LNM/D. 28-JUIL-2017

Remplacer la profondeur de 4 mètres, 3 décimètres par une profondeur de 2 mètres, 1 décimètre 45°30'28.5"N 060°57'27.9"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476277, CA576222  
MPO(6308019-02)

Remplacer la profondeur de 4 mètres par une profondeur de 3 mètres, 5 décimètres 45°30'49.3"N 060°57'12.8"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476277  
MPO(6308019-03)

Remplacer la profondeur de 2 mètres, 7 décimètres par une profondeur de 0 mètre, 6 décimètres 45°30'54.9"N 060°57'02.0"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476277  
MPO(6308019-04)

Remplacer la profondeur de 0 mètre, 6 décimètres par une profondeur à fleur d'eau 0 mètre 45°30'55.4"N 060°56'55.6"W  
(Voir la Carte n° 1, I10, Kb)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476277  
MPO(6308019-06)

**4335 - Strait of Canso and Approaches / et les approches - Nouvelle édition - 04-JANV-2008 - NAD 1983**  
11-AOÛT-2017

LNM/D. 30-JUIN-2017

Remplacer la profondeur de 2 brasses, 1 pied par une profondeur de 1 brasse, 5 pieds 45°30'49.3"N 060°57'12.8"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476277  
MPO(6308019-03)

**4375 - Guyon Island to / à Flint Island - Nouvelle édition - 11-OCT-2002 - NAD 1983**  
11-AOÛT-2017

LNM/D. 31-MARS-2017

Porter zone maritime écologiquement vulnérable avec légende, St Anns Bank Marine Protected Area / Zone de protection marine du banc de Sainte-Anne 45°50'43.0"N 059°14'37.0"W  
(Voir la Carte n° 1, N22) 45°47'00.0"N 059°39'00.0"W  
46°10'00.0"N 059°39'00.0"W  
46°10'00.0"N 059°20'00.0"W  
et 46°11'23.5"N 059°20'00.0"W  
  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation:  
CA179245, CA276090, CA276204, CA276271, CA276284, CA376303  
MPO(6308006-01)

**4384 - Pearl Island to / à Cape La Have - Nouvelle édition - 10-JANV-2003 - NAD 1983**

25-AOÛT-2017

LNMD. 05-AOÛT-2016

Remplacer	la profondeur de 4 mètres, 3 décimètres par une profondeur de 2 mètres, 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476664	44°14'47.4"N 064°21'55.2"W  <i>MPO(6308029-01)</i>
Rayer	la profondeur de 2 mètres, 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476664	44°14'31.9"N 064°22'09.0"W  <i>MPO(6308029-05)</i>
Rayer	la profondeur de 3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476664	44°14'31.7"N 064°22'14.4"W  <i>MPO(6308029-06)</i>
Porter	une profondeur de 1 mètre, 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476664	44°14'31.3"N 064°22'11.4"W  <i>MPO(6308029-07)</i>

**4394 - LaHave River: West Ironbound Island to / à Riverport - Nouvelle édition - 26-JUIL-2002 - NAD 1983**

25-AOÛT-2017

LNMD. 05-AOÛT-2016

Remplacer	la profondeur de 14 pieds par une profondeur de 7 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476664	44°14'45.7"N 064°21'56.2"W  <i>MPO(6308029-01)</i>
Rayer	la profondeur de 23 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°14'41.0"N 064°22'05.1"W  <i>MPO(6308029-02)</i>
Porter	une profondeur de 15 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°14'40.5"N 064°22'06.3"W  <i>MPO(6308029-03)</i>
Remplacer	la profondeur de 22 pieds par une profondeur de 6 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°14'31.3"N 064°22'11.4"W  <i>MPO(6308029-04)</i>
Remplacer	la profondeur de 17 pieds par une profondeur de 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°14'28.9"N 064°22'10.3"W  <i>MPO(6308029-08)</i>
Porter	une profondeur de 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10)	44°14'27.5"N 064°22'08.0"W  <i>MPO(6308029-09)</i>
Rayer	la profondeur de 33 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°14'27.4"N 064°22'08.0"W  <i>MPO(6308029-10)</i>

**4404 - Cape George to / à Pictou - Nouvelle édition - 28-FÉVR-2014 - NAD 1983**

11-AOÛT-2017

LNMD. 03-FÉVR-2017

Remplacer la profondeur de 1 mètre, 2 décimètres par une profondeur de 0 mètre, 9 décimètres  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276286, CA376691

45°41'09.6"N 062°36'52.3"W

MPO(6308023-02)

**4437 - Pictou Harbour - Nouvelle édition - 14-MARS-2003 - NAD 1983**

11-AOÛT-2017

LNMD. 24-MARS-2017

Porter une profondeur de 3 pieds  
(Voir la Carte n° 1, I10)

45°41'09.6"N 062°36'52.3"W

MPO(6308023-01)

Porter une profondeur de 2 pieds  
(Voir la Carte n° 1, I10)

45°41'09.1"N 062°37'00.2"W

MPO(6308023-03)

**4467 - Rustico Bay - Nouvelle édition - 10-JANV-2003 - NAD 1983**

11-AOÛT-2017

LNMD. 25-JUIL-2014

Remplacer la profondeur de 11 pieds par une profondeur de 7 pieds  
(Voir la Carte n° 1, I10)

46°27'27.9"N 063°17'09.7"W

MPO(6308025-01)

Remplacer la profondeur de 11 pieds par une profondeur de 4 pieds  
(Voir la Carte n° 1, I10)

46°27'25.9"N 063°17'11.6"W

MPO(6308025-02)

Porter une profondeur de 3 pieds  
(Voir la Carte n° 1, I10)

46°27'23.6"N 063°17'15.0"W

MPO(6308025-03)

Remplacer la profondeur de 13 pieds par une profondeur de 7 pieds  
(Voir la Carte n° 1, I10)

46°27'16.3"N 063°17'24.7"W

MPO(6308025-04)

Porter une profondeur de 9 pieds  
(Voir la Carte n° 1, I10)

46°27'18.6"N 063°17'38.3"W

MPO(6308025-05)

Remplacer la profondeur de 7 pieds par une profondeur de 2 pieds  
(Voir la Carte n° 1, I10)

46°27'19.3"N 063°17'40.5"W

MPO(6308025-06)

Remplacer la profondeur de 9 pieds par une profondeur de 4 pieds  
(Voir la Carte n° 1, I10)

46°27'19.8"N 063°17'44.4"W

MPO(6308025-07)

Porter une profondeur de 9 pieds  
(Voir la Carte n° 1, I10)

46°27'20.4"N 063°17'48.6"W

MPO(6308025-08)

Rayer la profondeur de 13 pieds  
(Voir la Carte n° 1, I10)

46°27'19.3"N 063°17'48.6"W

MPO(6308025-09)

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 08/2017  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Porter	une profondeur de 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10)	46°27'19.7"N 063°17'54.8"W  MPO(6308025-10)
Porter	une profondeur de 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	46°27'20.8"N 063°17'59.0"W  MPO(6308025-11)
Porter	une profondeur à fleur d'eau 0 pied (Voir la Carte n° 1, Kb)	46°27'21.9"N 063°18'03.2"W  MPO(6308025-12)
Rayer	la profondeur de 8 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	46°27'21.7"N 063°18'04.6"W  MPO(6308025-13)
Porter	une profondeur de 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	46°27'21.5"N 063°18'06.0"W  MPO(6308025-14)
<b>4485 - Cap des Rosiers à/to Chandler - Nouvelle édition - 17-JUIN-2011 - NAD 1983</b>		
04-AOÛT-2017		LNMD. 07-JUIL-2017
Porter	une profondeur de 11 mètres, 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379086	48°50'53.6"N 064°11'14.4"W  MPO(6409690-01)
<b>4486 - Baie des Chaleurs / Chaleur Bay - Nouvelle édition - 19-FÉVR-1999 - NAD 1983</b>		
04-AOÛT-2017		LNMD. 19-MAI-2017
Remplacer	une bouée charpente de tribord lumineuse rouge FI R à cloche, marquée TJ2 par une bouée charpente de mi-chenal lumineuse rouge et blanc Mo(A) à cloche, marquée TJ (Voir la Carte n° 1, Qf, Qh) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279075, CA376187, CA476275 (G2017008) LF(1248) MPO(6307891-01)	47°42'04.0"N 064°39'05.0"W
<b>4530 - Hamilton Sound: Eastern Portion / Partie-est - Nouvelle édition - 15-MARS-2002 - NAD 1983</b>		
25-AOÛT-2017		LNMD. 26-JUIN-2015
Porter	une route de traversier (Voir la Carte n° 1, M50)  Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376655, CA476813	joignant 49°34'03.5"N 054°18'26.6"W 49°34'10.4"N 054°18'15.1"W et 49°34'14.5"N 054°18'08.1"W  MPO(6308011-06)
<b>4820 - Cape Freels to / à Exploits Islands - Carte nouvelle - 01-JUIL-2005 - NAD 1983</b>		
25-AOÛT-2017		LNMD. 26-FÉVR-2016
Rayer	la route de traversier (Voir la Carte n° 1, M50)  Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376655, CA476813	joignant 49°33'24.1"N 054°28'31.7"W 49°34'07.8"N 054°24'09.1"W et 49°34'14.1"N 054°24'09.1"W  MPO(6308011-03)

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 08/2017  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Porter une route de traversier entre 49°33'30.1"N 054°26'04.2"W  
(Voir la Carte n° 1, M50) et 49°34'08.2"N 054°23'40.4"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376655, CA476813  
MPO(6308011-04)

Rayer la route de traversier joignant 49°33'24.1"N 054°28'31.7"W  
(Voir la Carte n° 1, M50) 49°33'31.5"N 054°19'15.4"W  
et 49°34'10.4"N 054°18'15.1"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376655, CA476813  
MPO(6308011-05)

Porter une route de traversier joignant 49°33'24.1"N 054°28'31.7"W  
(Voir la Carte n° 1, M50) 49°33'30.1"N 054°26'04.2"W  
49°33'17.2"N 054°20'00.0"W  
49°33'24.1"N 054°19'14.2"W  
et 49°34'10.4"N 054°18'15.1"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376655, CA476813  
MPO(6308011-06)

**4830 - Great Bay de l'Eau and Approches / et les approches - Nouvelle édition - 08-NOV-2002 - NAD 1983**

11-AOÛT-2017

LNMD. 28-JUIL-2017

Rayer la bouée charpente de mi-chenal à sifflet lumineuse rouge et blanc 47°21'39.9"N 055°48'34.3"W  
Mo(A), WHIS, marquée VSS  
(Voir la Carte n° 1, Qh)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376233, CA476323  
(N2017024) LF(120.2) MPO(6308026-01)

**4832 - Fortune Bay: Southern Portion / Partie Sud - Carte nouvelle - 02-OCT-1987 - NAD 1983**

11-AOÛT-2017

LNMD. 28-JUIL-2017

Rayer la bouée charpente de mi-chenal à sifflet lumineuse rouge et blanc 47°21'39.9"N 055°48'34.3"W  
Mo(A), WHIS, marquée VSS  
(Voir la Carte n° 1, Qh)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376233, CA476323  
(N2017024) LF(120.2) MPO(6308026-01)

**4862 - Carmanville to / à Bacalhoa Island and / et Fogo - Carte nouvelle - 26-DÉC-2003 - NAD 1983**

25-AOÛT-2017

LNMD. 06-NOV-2015

Rayer la route de traversier joignant 49°34'52.2"N 054°21'58.7"W  
(Voir la Carte n° 1, M50) 49°34'53.0"N 054°22'04.5"W  
et 49°34'02.1"N 054°23'18.1"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476813  
MPO(6308011-01)

Porter une route de traversier entre 49°34'02.6"N 054°23'19.0"W  
(Voir la Carte n° 1, M50) et 49°34'52.2"N 054°21'58.7"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476813  
MPO(6308011-02)

Rayer la route de traversier joignant 49°33'24.1"N 054°28'31.7"W  
(Voir la Carte n° 1, M50) 49°34'07.8"N 054°24'09.1"W  
et 49°34'14.1"N 054°24'09.1"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376655, CA476813  
MPO(6308011-03)

Porter une route de traversier entre 49°33'30.1"N 054°26'04.2"W  
(Voir la Carte n° 1, M50) et 49°34'08.2"N 054°23'40.4"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376655, CA476813  
MPO(6308011-04)

Rayer la route de traversier joignant 49°33'24.1"N 054°28'31.7"W  
(Voir la Carte n° 1, M50) 49°33'31.5"N 054°19'15.4"W  
et 49°34'10.4"N 054°18'15.1"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376655, CA476813  
MPO(6308011-05)

Porter une route de traversier joignant 49°33'24.1"N 054°28'31.7"W  
(Voir la Carte n° 1, M50) 49°33'30.1"N 054°26'04.2"W  
49°33'17.2"N 054°20'00.0"W  
49°33'24.1"N 054°19'14.2"W  
49°33'54.2"N 054°18'41.4"W  
et 49°34'10.4"N 054°18'15.1"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376655, CA476813  
MPO(6308011-06)

**4906 - West Point à / to Baie de Tracadie - Carte nouvelle - 18-MARS-1988 - NAD 1983**

25-AOÛT-2017 LNMD. 28-JUIL-2017

Modifier 2 Lts FI & FI G pour lire 2 Lts LFI Y & FI G vis-à-vis le feu 47°04'57.3"N 064°53'14.6"W  
(Voir la Carte n° 1, P16)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376062, CA476133, CA576723  
(G2017064) LF(1165.8) MPO(6307994-01)

**4911 - Entrée à / Entrance to Miramichi River - Nouvelle édition - 27-JANV-2006 - NAD 1983**

25-AOÛT-2017 LNMD. 07-JUIL-2017

Modifier FI 8m pour lire LFI Y 6s8m8M vis-à-vis le feu 47°04'57.3"N 064°53'14.6"W  
(Voir la Carte n° 1, P16)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376062, CA476133, CA576723  
(G2017064) LF(1165.8) MPO(6307994-01)

**4911 - Escuminac - Nouvelle édition - 27-JANV-2006 - NAD 1983**

25-AOÛT-2017 LNMD. 07-JUIL-2017

Modifier FI pour lire LFI Y vis-à-vis le feu 47°04'57.3"N 064°53'14.6"W  
(Voir la Carte n° 1, P16)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376062, CA476133, CA576723  
(G2017064) LF(1165.8) MPO(6307994-01)

**4913 - Caraquet Harbour, Baie de Shippegan and / et Miscou Harbour - Carte nouvelle - 07-AOÛT-1992 - NAD 1983**

04-AOÛT-2017 LNMD. 03-MARS-2017

Remplacer une bouée charpente de tribord lumineuse rouge FI R à cloche, marquée 47°42'04.0"N 064°39'05.0"W  
TJ2 par une bouée charpente de mi-chenal lumineuse rouge et blanc  
Mo(A) à cloche, marquée TJ  
(Voir la Carte n° 1, Qf, Qh)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279075, CA376187, CA476275  
(G2017008) LF(1248) MPO(6307891-01)

Rayer la bouée charpente de tribord rouge, marquée TK12 47°53'07.0"N 064°30'20.0"W  
(Voir la Carte n° 1, Qf)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275  
(G2017058) LF(6262.18) MPO(6307891-02)

**4920 - Shippegan Harbour - Nouvelle édition - 29-JUIL-2005 - NAD 1983**

04-AOÛT-2017

LNMD. 14-JUIL-2017

Déplacer la bouée cylindrique de bâbord lumineuse verte Fl G, marquée TJ27 de 47°43'27.1"N 064°40'03.4"W  
(Voir la Carte n° 1, Qg) à 47°43'28.8"N 064°40'03.4"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576269  
(G2017048) LF(1257.5) MPO(6307961-01)

**4921 - Sainte-Thérèse-de-Gaspé - Nouvelle édition - 02-DÉC-2016 - NAD 1983**

04-AOÛT-2017

LNMD. 07-JUIL-2017

Porter une limite de zone draguée entre 48°24'51.7"N 064°23'34.8"W  
(Voir la Carte n° 1, I20) et 48°24'50.8"N 064°23'35.0"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579064  
MPO(6409687-01)

Porter 3,7 m 48°24'51.4"N 064°23'33.2"W  
(Voir la Carte n° 1, I21)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579064  
MPO(6409687-02)

Modifier 3,8 m pour lire 3,5 m 48°24'53.0"N 064°23'38.6"W  
(Voir la Carte n° 1, I21)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579064  
MPO(6409687-03)

Modifier 3,5 m pour lire 3,2 m 48°24'56.7"N 064°23'44.4"W  
(Voir la Carte n° 1, I21)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579064  
MPO(6409687-04)

**5001 - Labrador Sea / Mer du Labrador - Nouvelle édition - 17-JANV-2003 - NAD 1983**

25-AOÛT-2017

LNMD. 02-DÉC-2016

Rayer un système de sub-surface d'acquisition de données océanographique 56°49'19.3"N 052°13'08.7"W  
ODAS/SADO  
(Voir la Carte n° 1, L25)  
MPO(6308038-01)

**6249 - Gull Harbour to/à Riverton - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 26-NOV-2004 - Inconnu**

25-AOÛT-2017

LNMD. 28-NOV-2014

Rayer le feu d'alignement antérieur FR 27ft 51°01'45.8"N 096°57'43.6"W  
(Voir la Carte n° 1, P20.2)  
(A2017043) LF(1576) MPO(6604338-01)

Rayer le feu d'alignement postérieur FG 35ft l'alignement de route et les 51°01'56.1"N 096°58'48.1"W  
azimuts 105½° - 285½°  
(Voir la Carte n° 1, P20.2, Pe)  
(A2017044) LF(1577) MPO(6604339-01)

**6251 - Red River / Rivière Rouge to/à Gull Harbour - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 26-MAI-2000 - NAD 1927**

25-AOÛT-2017

LNMD. 29-JUIL-2016

Rayer le feu d'alignement antérieur FR 51°01'51.0"N 096°57'17.1"W  
(Voir la Carte n° 1, P20.2)  
MPO(6604338-02)

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 08/2017  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Rayer	le feu d'alignement postérieur FG l'alignement de route et les azimuts 105½° - 285½° (Voir la Carte n° 1, P20.2, Pe)	51°02'02.0"N 096°58'18.0"W  <i>MPO(6604339-02)</i>
-------	--	--

**6419 - Norman Wells to/à Carcajou Ridge Kilometre 910 / Kilomètre 980 - Nouvelle édition - 15-JANV-2016 - WGS84**  
25-AOÛT-2017

Rayer	la bouée conique de tribord rouge (Voir la Carte n° 1, Qf)	65°30'39.7"N 127°40'03.5"W  <i>MPO(6604320-01)</i>
-------	---	--

Déplacer	la bouée conique de tribord rouge (Voir la Carte n° 1, Qf)	de 65°31'27.3"N 127°40'37.9"W à 65°31'24.0"N 127°40'45.0"W <i>MPO(6604320-02)</i>
----------	---	---

Déplacer	la bouée cylindrique de bâbord verte (Voir la Carte n° 1, Qg)	de 65°30'20.6"N 127°39'40.9"W à 65°30'20.0"N 127°39'56.0"W <i>MPO(6604320-03)</i>
----------	--	---

Déplacer	la bouée cylindrique de bâbord verte (Voir la Carte n° 1, Qg)	de 65°31'02.3"N 127°40'09.5"W à 65°30'59.0"N 127°40'24.0"W <i>MPO(6604320-04)</i>
----------	--	---

Déplacer	la bouée cylindrique de bâbord verte (Voir la Carte n° 1, Qg)	de 65°29'52.0"N 127°39'14.4"W à 65°29'50.0"N 127°39'22.0"W <i>MPO(6604320-05)</i>
----------	--	---

Déplacer	la bouée cylindrique de bâbord verte (Voir la Carte n° 1, Qg)	de 65°29'27.0"N 127°38'54.0"W à 65°29'24.0"N 127°38'55.0"W <i>MPO(6604320-06)</i>
----------	--	---

Rayer	la bouée cylindrique de bâbord verte (Voir la Carte n° 1, Qg)	65°31'26.4"N 127°40'27.9"W  <i>MPO(6604320-07)</i>
-------	--	--

\*811 AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME 2017 (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG, ARCTIQUE ET PACIFIQUE)

**PARTIE 4 - Page 80**

**MODIFIER :**

**Garde côtière canadienne, Québec**

Pêches et Océans Canada  
Téléphone : 514-283-5684  
Télécopieur : 514-283-2129

**POUR LIRE :**

**Garde côtière canadienne, région du Centre et de l'Arctique (Québec et Ontario)**

Pêches et Océans Canada  
Téléphone : 514-283-5684  
Télécopieur : 514-283-2129

**SUPPRIMER COMPLÈTEMENT :**

**Prescott, Ontario**

Surveillant de l'entretien technique  
Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne (atelier électronique des navires)  
401, rue King, ouest C.P. 100  
Prescott ON K0E 1T0  
  
Téléphone : 613-925-2865, poste 246  
Télécopieur : 613-925-5540

**Sarnia, Ontario**

Surveillant de l'entretien technique  
Pêche et Océans Canada  
Garde côtière canadienne (atelier électronique des navires)  
105 rue Christina, sud  
C.P. 2839  
Sarnia ON N7T 7W1  
  
Téléphone : 519-464-5106  
Télécopieur : 519-464-5108

**Thunder Bay, Ontario**

Surveillant de l'entretien technique  
Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne (atelier électronique des navires)  
100, rue Principale, suite 400  
Thunder Bay ON P7B 6R9  
Téléphone : 807-345-8084  
Télécopieur : 807-344-5893

ATL 101 — Terre-Neuve — Côtes Nord-Est et Est, deuxième édition, 2013 —

Chapitre 3 — Après le paragraphe 313

Insérer : 313.1 Une roche submergée, de profondeur inconnue et dangereuse pour la navigation de surface, est située près du fond de Southeast Arm, à quelque 0,25 mille au NNW du fond de **Squid Cove**. Une autre roche submergée, de profondeur inconnue et dangereuse pour la navigation de surface, est indiquée sur la carte à courte distance au large du littoral, à quelque 0,55 mille au NW du fond de Squid Cove. Une bordure rocheuse peu profonde, renfermant une roche dangereuse pour la navigation, s'avance sur quelque 0,1 mille au Nord de la pointe sans nom située à 0,25 mille à l'Ouest de Sims Point.

(N2017-05.4)

INDEX — Après « Squarry Island, C6/P340 »

Insérer : Squid Cove (Fortune Harbour), C3/P313.1

(N2017-05.5)

ATL 103 — Terre-Neuve, Côte Sud-Ouest, deuxième édition, 2010 —

Chapitre 4 — Paragraphe 88

Supprimer : 50 t

Remplacer par : 25 t

(N2017-05.6)

Chapitre 5 — Supprimer le paragraphe 94

Remplacer par : 94 L'usine de transformation du poisson, située du côté Ouest du havre, était fermée en 2017. La face Est du quai de l'usine de transformation du poisson, longue de 21 m (69 pi) et offrant des profondeurs variante entre 3,5 et 4,1 m (11 et 13 pi), était dans un état de délabrement en 2017. La face Nord du quai, d'une longueur de 21 m (69 pi), était dans un état de délabrement en 2017.

(N2017-05.7)

Chapitre 5 — Supprimer le paragraphe 119

Remplacer par : 119 Un **quai**, d'une longueur de 161 pieds (49 m) et offrant des profondeurs variant entre 4 et 6 pieds (1,2 et 1,8 m), est attaché à l'enracinement du poste Ouest du quai public mentionné ci-dessus.

(N2017-05.8)

ANNEXE — Tableau des **Installations pour réparations maritimes**, sous « Burgeo »

Supprimer : 50

Remplacer par : 25

(N2017-05.9)

ATL 104 — Cape North à Cape Canso (y compris Bras d'Or Lake), deuxième édition, 2010 —

Chapitre 1 — Paragraphe 58

Supprimer : « La **bouée** lumineuse de mi-chenal (776), ... Nord de Low Point. »

(A2017-004.6)

ATL 106 — Gulf of Maine et baie de Fundy, première édition, 2001 —

Chapitre 1 — Paragraphe 97, après « sur un mât »

Insérer : portant une marque de jour verte et blanche

(A2017-006.13)

Chapitre 1 — Paragraphe 97

Supprimer : « Un cornet de brume, ... à partir du havre. »

(A2017-006.14)

Chapitre 2 — Paragraphe 76

Supprimer : « Un **feu** (212), ... l'enracinement du brise-lames. »

(A2017-006.15)

Chapitre 2 — Attenant au paragraphe 76, supprimer le pictogramme de feu.

(A2017-006.16)

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 12

Remplacer par : <sup>12</sup> Un **racon** (— — •) (8) fonctionne depuis la tour octogonale blanche avec des bandes noires verticales et d'une altitude de 23 m, située sur Gannet Rock. Un **feu** (8.1), d'une altitude de 12,9 m, repose sur un mât situé au Nord de la tour octogonale; le feu est visible de 058° à 348°, par l'Est, le Sud et l'Ouest. Un deuxième **feu** (8.2), d'une altitude de 13,6 m, repose sur un mât au Sud de la tour octogonale; il est visible de 193° à 164°, par l'Ouest, le Nord et l'Est.

(A2017-006.17)

ATL 108 — Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest), première édition, 2006 —

Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 44.

(A2017-008.14)

Chapitre 1 — Attenant au paragraphe 44, supprimer le pictogramme de feu.

(A2017-008.15)

Chapitre 1 — Paragraphe 78, après « côté Ouest de Pomquet Road. »

Insérer : Un **feu** (888.5) reposant sur un mât est placé sur l'extrémité extérieure du brise-lames Nord.

(A2017-008.16)

Chapitre 1 — Attenant au paragraphe 78, ajouter un pictogramme de feu.

(A2017-008.17)

Chapitre 1 — Paragraphe 131

Supprimer : « Un **alignement lumineux** (955, 956), ... avec une bande rouge. »

Remplacer par : Un chenal d'une largeur de 0,2 mille passe entre ces dangers. **St. Andrew Point (Wightmans Point)** est située du côté Sud des approches de Georgetown Harbour.

(A2017-008.18)

Chapitre 1 — Paragraphe 212, après « **Oyster Point.** »

Supprimer : « Un **feu** (1074), ... sur l'extrémité du quai. »

(A2017-008.19)

Chapitre 1 — Attenant au paragraphe 212, supprimer le pictogramme de feu.

(A2017-008.20)

Chapitre 1 — Paragraphe 227, dernière ligne

Ajouter : Un **feu** privé (1036.1) est placé sur le brise-lames Nord.

(A2017-008.21)

Chapitre 3 — Paragraphe 201, après « à l'entrée de la lagune. »

Insérer : Un **feu** (1033.5), reposant sur une tour à claire-voie portant des marques de jour vertes et blanches, est placé sur l'extrémité du brise-lames Nord. Miminegash Reef est jalonné par la **bouée** lumineuse cardinale Est (1032.35), marquée « DPB », et la **bouée** lumineuse cardinale Sud (1032.45), marquée « DPA ».

(A2017-008.22)

Chapitre 4 — Paragraphe 35, après « rouges avec bandes »

Supprimer : blanches

Remplacer par : noires

(A2017-008.23)

Chapitre 4 — Paragraphe 274, après « hauteur libre de »

Supprimer : 4,2 m

Remplacer par : 4,1 m

(Q2017-018.1)

ATL 109 — Golfe du Saint-Laurent (partie Nord-Est), première édition, 2006 —

Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 134

Remplacer par : <sup>134</sup> Depuis 1978, d'importantes recherches archéologiques sous-marines effectuées dans Red Bay ont mené à la découverte dans le havre des vestiges de quatre épaves liées aux activités de la pêche à la baleine pratiquée par les Basques au XVI<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'à la découverte de nombreux et importants dépôts d'os de baleine datant de la même époque. Des secteurs dans The Harbour ont été désignés zones de mouillage interdit pour tous les navires afin de protéger ces ressources culturelles; les navires plus petits doivent « circuler lentement » dans ces zones.

<sup>134.1</sup> Une zone de mouillage interdit se trouve dans « The Harbour ». La limite de la zone commence à partir du littoral, à quelque 50 m (164 pi) au SE de l'extrémité Sud du quai public, puis s'oriente en direction SW jusqu'à la **bouée** lumineuse de tribord (229.6), marquée « NR6 », et de là, elle s'oriente vers le Sud jusqu'à l'extrémité NW de Saddle Island. La limite de la zone de mouillage interdit longe ensuite la rive Nord de Saddle Island vers l'Est jusqu'aux câbles aériens à haute tension indiqués sur la carte à 0,13 mille au NW de l'extrémité Est de Saddle Island. La limite de la zone longe ensuite les câbles aériens à haute tension, en direction NNE, jusqu'à l'intersection d'un point situé sur le littoral à courte distance au NE de **Harbour Rock** (*appellation locale*), puis longe le littoral en direction NW pour rejoindre le point de départ situé près du quai public.

<sup>134.2</sup> Une autre zone de mouillage interdit englobe les eaux du chenal peu profond situé entre le côté Ouest de Penney Island et Moore Point. La limite de la zone s'allonge depuis près de l'extrémité SE de Penney Island puis longe l'isobathe de 2 m indiquée sur la carte qui s'oriente au SW puis à l'Ouest jusqu'à un point situé à quelque 0,1 mille au SW de l'extrémité SE de Penney Island; de là, la limite de la zone s'allonge sur 0,19 mille vers le NNW jusqu'à Moore Point. De Moore Point la limite de la zone s'oriente à l'ENE puis vers le Sud sur quelque 110 m (361 pi) et de là, vers le SE sur 100 m (328 pi) pour rejoindre l'extrémité Nord de Penney Island. Les zones de mouillage interdit décrites ci-dessus et des réductions de vitesse visent à réduire les zones fragiles susceptibles de subir des dommages importants.

<sup>134.3</sup> Les plongeurs récréatifs doivent s'enregistrer auprès de *Parcs Canada* avant de pratiquer la plongée. Les activités de pêche qui s'appuient sur des méthodes de pêche qui pourraient perturber les ressources historiques de quelque autre façon ne sont pas permises dans The Harbour et The Basin. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec *Parcs Canada* en composant le (709) 920-2142 ou par courriel à : redbay.info@pc.gc.ca.

(N2017-06.0)

Chapitre 3 — Paragraphe 110

Supprimer : « Un feu (203), ... Sud de Parsons Pond. »

(N2017-06.1)

Chapitre 3 — Attenant au paragraphe 110, supprimer le pictogramme de feu.

(N2017-06.5)

INDEX — Après « Harbour Point, C3/P13, C4/P158 » (version imprimée sur demande)

Insérer : Harbour Rock, C1/P134.1

(N2017-06.2)

INDEX — Après « Harbour Point, 53, 109 »

Insérer : Harbour Rock, 20

(N2017-06.2)

INDEX — Après « Stowbridge Head, C4/P24 » (version imprimée sur demande)

Supprimer : Strand, The, C1/P134

(N2017-06.3)

INDEX — Après « Stowbridge Head, 87 »

Supprimer : Strand, The, 20

(N2017-06.3)

ATL 120 — Labrador — Camp Islands à Hamilton Inlet, première édition, 2004 —

Chapitre 1 — Aux environs du paragraphe 176

Annuler le diagramme **CHARLOTTETOWN** et le remplacer par le nouveau diagramme **CHARLOTTETOWN** qui est annexé dans la **Partie 4** de cette édition mensuelle.

[https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed082017-part4-atl120-charlottetown\(labrador\).pdf](https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed082017-part4-atl120-charlottetown(labrador).pdf)

(N2017-06.4)

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 08/2017

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

Les modifications sont surlignées en **jaune**.

No.	Nom	Position ---- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ---- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ---- Signaux de brume
-----	-----	---	----------------------------	---	-------------------------	---	---------------------------------------

**TERRE-NEUVE**

120.2	Sagona Island - Bouée à sifflet lumineuse VSS						<b>Rayer du livre.</b>  Carte:4830 <b>Éd. 08/17 (N17-024)</b>
407.1	<b>Havre de Cape Freels</b> - Bouée lumineuse JF2	<b>49 15 47.0 053 28 49.8</b>	FI R 4s	.....	.....	Espar rouge, marquée "JF2".	Saisonnier.  Carte:N/A <b>Éd. 08/17 (N17-025)</b>
467.209	Chance Cove Rock - Bouée lumineuse TB5	<b>47 40 47.3 053 49 40.2</b>	FI G 4s	.....	.....	Espar verte, marquée "TB5".	Saisonnier.  Carte:4851 <b>Éd. 08/17 (N17-020)</b>

**ATLANTIQUE**

<b>44.5 H4155</b>	Head Harbour - Feu intérieur	<b>44 56 55.2 066 54 46.9</b>	LFI W 6s	12.3	.....	Mât de révérence, <b>marque de jour cylindrique blanche.</b>	Lum. 2 s; obs. 4 s. À longueur d'année.  Carte:4114 <b>Éd. 08/17 (F17-018)</b>
<b>53.5 H4142</b>	Lords Cove	45 00 11.7 066 56 47.0	FI G 4s	<b>1.2</b>	4	Mât cylindrique vert, marque de jour carrée verte, blanche et noire.	À longueur d'année.  Carte:4124 <b>Éd. 08/17 (F17-023)</b>
<b>308.5 H3793.5</b>	Shag Harbour Ledges	43 29 22.7 065 42 53.5	FI R 4s	<b>5.3</b>	4	Mât cylindrique rouge.	<b>Visible 360°.</b> <b>En opération 24h.</b> À longueur d'année.  Carte:N/A <b>Éd. 08/17 (F17-019)</b>
566.04	Musquodoboit Harbour – Bouée à espar lumineuse verte YV11	<b>44 41 23.4 063 04 48.5</b>	FI G 4s	.....	.....	Espar verte, marquée "YV11".	À longueur d'année.  Carte:4236 <b>Éd. 08/17 (F17-022)</b>
<b>566.11</b>	<b>Musquodoboit (French Pt) – Espar lumineuse rouge YV18</b>	<b>Rive Est. 44 42 31.2 063 04 57.0</b>	<b>Q R 1s</b>	<b>.....</b>	<b>.....</b>	<b>Espar rouge, marquée "YV18".</b>	<b>À longueur d'année.</b>  Carte:N/A <b>Éd. 08/17 (F17-021)</b>
1032.35	Miminegash – Bouée lumineuse cardinale Est DPB	46 53 06.7 064 14 21.1	Q(3) W 10s	.....	.....	Espar noire, jaune et noire, marquée "DPB".	En opération 24h. Saisonnier.  Carte:4906 <b>Éd. 08/17</b>
1032.45	Miminegash - Bouée lumineuse cardinale Sud DPA	46 52 53.2 064 14 22.3	Q(6) W 15s + LFI	.....	.....	Espar jaune et noire, marquée "DPA".	En operation 24h. Saisonnier.  Carte:4906 <b>Éd. 08/17</b>

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1165.8 <b>H1430</b>	Escuminac, brise- lames	À l'extrémité du brise-lames central. 47 04 57.3 064 53 14.6	LF Y 6s	8.2	8	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge, bande horizontale blanche. 6.9	Lum. 2 s; obs. 4 s. En opération 24h. À longueur d'année.  Carte:4911 Éd. 08/17 (G17-064)
1172	The Lump - Bouée lumineuse M5	47 06 21.5 064 57 58.9	Q G 1s	.....	.....	Espar verte, marquée "M5".	Saisonnier (en place à longueur d'année).  Carte:N/A Éd. 08/17 (G17-061)
1172.5	The Lump - Bouée lumineuse M6	47 06 26.4 064 58 12.4	FI R 4s	.....	.....	Espar rouge, marquée "M6".	Saisonnier (en place à longueur d'année).  Carte:4911 Éd. 08/17 (G17-059)
1172.51	The Lump - Bouée lumineuse M7	47 06 22.5 064 58 16.9	FI G 4s	.....	.....	Espar verte, marquée "M7".	Saisonnier (en place à longueur d'année).  Carte:N/A Éd. 08/17 (G17-060)
1195	Grand Dune - alignement - Bouée lumineuse de virage M31	47 08 09.3 065 11 52.8	Q G 1s	.....	.....	Espar verte, marquée "M31".	Saisonnier (en place à longueur d'année).  Carte:4912 Éd. 08/17 (G17-055)
1240.22	Tabusintac Gully - Bouée lumineuse TA47	47 20 27.1 064 57 27.0	Q G 1s	.....	.....	Espar verte, marquée "TA47".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.  Carte:N/A Éd. 08/17 (G17-063)
1248	Shippegan - Bouée mi-chenal TJ	Entrée Sud de Shippegan Gully. 47 42 04.0 064 39 05.0	Mo(A) W 6s	.....	.....	Bandes verticales rouges et blanches, marquée "TJ".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.  Carte:4913 Éd. 08/17 (G17-008)
1250.7	Shippegan Gully - Bouée d'avertissement lumineuse TJA	47 43 23.7 064 40 05.3	FI Y 4s	.....	.....	Jaune, marquée "TJA".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.  Carte:4920 Éd. 08/17 (G17-075)
1257.5	Shippegan Gully, Sud - Bouée lumineuse TJ27	47 43 28.8 064 40 03.4	FI G 4s	.....	.....	Verte, marquée "TJ27".	(Espar d'hiver.) La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.  Carte:4920 Éd. 08/17 (G17-048)
1262.11	Fox Dens Gully - Bouée lumineuse TK4	47 53 07.2 064 29 51.4	FI R 4s	.....	.....	Rouge, marquée "TK4".	Saisonnier.  Carte:N/A Éd. 08/17 (G17-056)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1262.18	Fox Dens Gully – Bouée lumineuse TK12	47 53 06.7 064 30 27.4	Fl R 4s	.....	.....	Rouge, marquée "TK12".	Saisonnier.  Carte:N/A Éd. 08/17 (G17-057)

EAUX INTÉRIEURES

1576	Icelandic River - alignement						Rayer du livre.
1577							Rayer du livre.  Carte:6249 Éd. 08/17 (A17-043, 044)
1594.1	Fisher River – Bouée lumineuse DK3	Entrée de la rivière. 51 26 31.5 097 16 51.4	Fl G 4s	.....	.....	Espar verte, marquée "DK3".	Saisonnier.  Carte:6267 Éd. 08/17 (A17-042)
1809.6	(Mille 978.2) - Dillon Channel alignement						Rayer du livre.
1809.7							Rayer du livre.  Carte:6428 Éd. 08/17 (A17-045, 047)

**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION**

Nom du navire ou de l'expéditeur : ..... Date : .....

Adresse de l'expéditeur : .....  
Numéro Rue

Ville : ..... Prov. / Pays : ..... Code Postal/ Zip Code : .....

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur : .....

Date de l'observation : ..... Heure (UTC) : .....

Position géographique : .....

Coordonnées de la position: Lat : ..... Long : .....

Méthode de positionnement :  DGPS  GPS avec WAAS  GPS  Radar  Autre

Système de référence géodésique utilisé :  WGS 84  NAD 27  Autre

Exactitude estimée de la position : .....

N°. de la carte : ..... Informations :  NAD 27  NAD 83

Édition de la carte : ..... Dernière correction appliquée : .....

Publications en cause (mentionner l'édition et la page) : .....

\*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*) : .....

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

*Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
Montréal, QC, H2Y 2E7  
[Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca)

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

**OU**

Directeur général, Service hydrographique du Canada  
& services océanographiques.  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa, ON, K1A 0E6  
[CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca)

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: [info@dfo-mpo.gc.ca](mailto:info@dfo-mpo.gc.ca)